



République Française
Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles
MAIRIE DE BONNEUIL-en-FRANCE
15, rue de Gonesse
95500 – BONNEUIL-en-FRANCE

Tél. : 01.39.86.30.40

Fax : 01.39.93.67.08

E-mail : mairie@bonneuil-en-france.fr

Date de convocation : 29.01.2025

Date d'affichage : 29.01.2025

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 06 Février 2025**

L'an deux mil vingt-cinq le six février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Abdellah BENOUARET, Maire.

Présents : Abdellah BENOUARET, Claude BONNET, Bernard BREGEAT, Régine GUYON, Nabil ABID, Jean-Claude BONNEVIE, Myriam LOPES, Laurence DELFIN, Christine SARTENA arrivée à 19h03.

Représentés avec pouvoirs : Samuel GUILON à Bernard BREGEAT
Pierre HAUTEFEUILLE à Claude BONNET
Jessica MAUDUIT à Abdellah BENOUARET

Absents excusés : Jean-Michel GIOLITO, Dominique LOUREIRO

Absents : Haïssata CAMARA

Secrétaire de séance : Myriam LOPES

1° Consultation des Communes sur le recrutement de quatre agents de police municipale par l'agglomération Roissy Pays de France.

En vue de répondre aux besoins de l'ensemble du service de police intercommunale regroupant, à ce jour, 18 communes, il est nécessaire, pour la communauté d'agglomération Roissy Pays de France de recruter quatre agents de police municipale supplémentaires.

Entendu le rapport du Maire ;

Sur proposition du Maire ;

Le conseil municipal délibère, et à l'unanimité,

2° : Autorisation d'engager, de liquider et de mandater avant le vote du budget des dépenses nouvelles d'investissement en vertu de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Autorise Monsieur Le Maire à engager, à liquider et à mandater avant le vote du budget des dépenses nouvelles d'investissement du budget Communal en vertu de l'article L.1612-1 du CGCT,

- Dit que le quart des crédits ouvert en 2024
- Chapitre 21 pour un montant de : 248 244.35€
- Chapitre 23 pour un montant de : 7 500.00€

Et donne tous pouvoirs à Monsieur Le maire pour l'exécution de la présente délibération.

3° AUTORISATION DEMANDE DE SUBVENTION TRAVAUX TERRAINS SYNTHETIQUES ET ECLAIRAGES.

Après avoir entendu l'exposé,

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal à l'autoriser à faire toutes les démarches de demandes de subventions pour les travaux de terrains synthétiques et éclairages.

Le conseil municipal délibère, et à l'unanimité,

La séance s'est levée à 19 h 18.

Pour Extrait conforme,
Le Maire,
Abdellah BENOURET.

